



Bourscheid, le 9 avril 2021

**Commune de  
Bourscheid**

**Réf : Autorisation Protection et Gestion des Eaux  
Administration de la Gestion de l'eau  
No dossier : EAU/AUT/21/0297**

# CERTIFICAT

Conformément à l'article 24 §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la CFL a introduit une demande d'autorisation pour la construction de deux passerelles enjambant le cours d'eau « Sûre » à Lipperscheid.



La Bourgmestre, Annie Nickels-Theis

Pour le Secrétaire, C. Nesen